



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGETIQUE DE L'UNITÉ DE VALORISATION DE DIJON METROPOLE

La politique menée par la métropole depuis 2001 dans le domaine des déchets s'est axée sur plusieurs actions : construction d'un centre de tri des déchets recyclables, mise aux normes européennes de l'UVE, mise en place d'un groupe turbo-alternateur, construction d'une unité de traitement des DASRI, raccordement au réseau de chaleur urbain ; soit plus de 40 millions d'euros investis en 20 ans.

Dans un contexte de baisse de la production de déchets ménagers et assimilés, la concurrence va s'intensifier entre les sites de traitement par incinération, mais également entre les types de traitement (ISDND, méthanisation, CSR...). Afin de pérenniser le site de l'UVE et d'exporter de l'énergie sur le long terme, Dijon métropole souhaite se positionner comme un acteur incontournable du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Pour ce faire, la qualité du service, le taux de disponibilité et la performance de l'Unité de Valorisation Énergétique doivent être au niveau des meilleures références nationales.

Depuis mars 2010, Dijon métropole a pris la compétence « Production et distribution de chaleur », afin de mettre en place une politique cohérente pour la gestion et la création des réseaux de chaleurs. L'UVE est un des équipements de production majeur sur le RCU.

Pour atteindre ces objectifs, Dijon métropole a investi 5,3 millions d'euros en 2019 à l'UVE afin d'améliorer sa performance énergétique et de tripler l'injection de chaleur dans le RCU. 3,3 millions d'euros ont également été investis en 2019 pour interconnecter les 2 RCU de la métropole, et faire bénéficier de la chaleur fatale de l'UVE à l'ensemble des habitants.

Afin de garantir et pérenniser ces actions, la métropole **s'est engagée à mettre en place et à maintenir un Système de Management Environnemental et de l'énergie certifié selon les normes ISO 14001 et ISO 50001**. Ceci permet de garantir une qualité environnementale et une performance énergétique exemplaire à ses habitants et partenaires.

En cohérence avec les objectifs de la labellisation Cit'ergie, du programme européen H2020, du concours capitale verte européenne 2022, du programme « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » et du projet métropolitain, cet engagement s'inscrit dans une volonté **d'amélioration continue** et de transparence environnementale pour contribuer à faire de Dijon métropole une référence écologique.

Ainsi, afin de mener à bien cette démarche, Dijon métropole s'engage à :

- Assurer la conformité réglementaire et des autres exigences de son site,
- Prévenir les pollutions et les accidents,
- Améliorer la maîtrise de ses rejets atmosphériques et aqueux,
- Surveiller et optimiser ses consommations d'énergies, d'eau et de produits,
- Gérer de façon optimale ses déchets industriels,
- Améliorer sa performance environnementale, notamment par la recherche de l'optimisation de la valorisation matière de ses mâchefers,
- Améliorer la performance énergétique
- Promouvoir l'achat de biens et services économes en énergie,
- Prendre en compte la performance énergétique dans la conception de nouveaux équipements et dans les futures évolutions du site,
- mettre à disposition des personnes responsables du projet **les informations, et les moyens techniques, humains et financiers** nécessaires pour atteindre les objectifs et cibles décidés.

Dijon métropole s'engage à mettre en valeur sa maîtrise technique et environnementale auprès des administrations ainsi qu'à satisfaire le besoin d'information des citoyens, élus, salariés et partenaires, notamment au travers de la Commission de Suivi de Site.

Cette démarche de recherche de performances environnementale et énergétique nécessite l'implication de tous, des élus, de la direction et du personnel du site.

A Dijon, le **15 SEP. 2020**

Le Président de Dijon
métropole


M. François REBSAMEN

Le Vice-Président à la transition écologique,
déchets, énergies renouvelables


M. Jean-Patrick MASSON

Le Directeur Général


M. Jean-Gabriel MADINIER